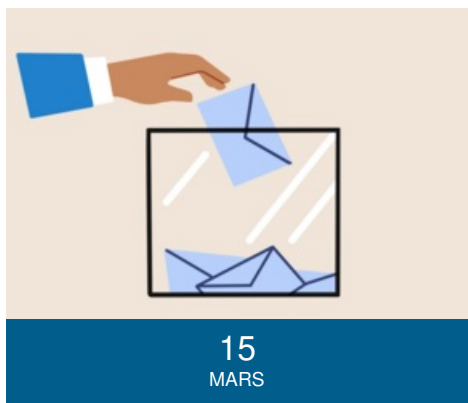




🕒 08h00 à 18h00

CITOYENNETÉ

Elections municipales

AJOUTER À MON CALENDRIER

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

1^{er} tour : dimanche 15 mars (8h-18h)

Si 2^{ème} tour : dimanche 22 mars (8h-18h)

Bureaux de vote

Il y a trois bureaux de vote à Batz-sur-Mer :

- N°1 à la salle des Fêtes
- N°2 et N°3 à l'espace Petit Bois (anciennement Espace Jean Fréour).

Le numéro de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur. Les cartes d'électeurs pour les bureaux 2 et 3, et pour les nouveaux inscrits, seront envoyées au plus tard 3 jours avant le premier tour de l'élection. Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer le jour du vote en présentant une pièce d'identité.

Seule la présentation de **papiers d'identité**, par exemple la carte nationale d'identité ou le passeport est obligatoire pour pouvoir voter.

Comment voter par procuration ?

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir. Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France. Informations sur www.maprocuration.gouv.fr



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme

02 40 23 92 25